



عمر بن عثمان

Règlement du Jeu-Concours 'PastaArt'

Meilleure Création Artistique avec des pâtes AmorBenamor®

Article 01 : Objet

Le Jeu-Concours Facebook 'PastaArt' est organisé par la société Groupe Benamor, dont le siège est situé à Guelma, en Algérie, nommée ci-dessous « société organisatrice. La participation au concours est gratuite. Le concours débute le jeudi 25 septembre 2013 à 12h00 et sera clôturé le 24 octobre 2013 à 12h00.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique jouant à titre personnel et individuel. Le concours 'PastaArt' est accessible exclusivement via Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/GROUPE.BENAMOR>. En participant à ce concours, le participant marque son accord avec l'applicabilité du présent règlement durant toute la période du concours.

Le concours 'PastaArt' consiste en un concours de création artistique.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au concours 'PastaArt', le participant doit remplir

le formulaire de participation depuis l'application du concours sur son compte Facebook personnel et accepter le partage de ses données primaires avec la société organisatrice. Ces données sont: Nom, Prénom, E-mail, N° téléphone, Date de Naissance, Code Postal, Ville. Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auraient fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu-Concours. La participation au Jeu-Concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Mécanisme de participation

Le participant devra créer une œuvre artistique à base de pâtes Amor Benamor (toutes les formes de notre gamme de pâtes seront autorisées) celle-ci doit être belle, originale et unique.

Le participant devra prendre quelques photos des étapes de la réalisation ainsi que trois photos de sa création artistique achevée prises d'angles différents.

Après avoir cliqué sur le bouton « *J'aime* » de la page Facebook de «Groupe Benamor », le/la participant(e) complète ses coordonnées personnelles, joint une photo de sa création artistique et valide ensuite sa participation. Il sera contacté par E-mail et si nécessaire invité à envoyer plus de photos de sa création artistique.

Les photos seront soumises à l'évaluation d'un jury qui validera cette participation en confirmant que celle-ci répond bien aux

normes fixées par le jeu-concours. Le participant recevra une réponse dans les deux cas d'acceptation ou de rejet et ce, dans les meilleurs délais.

Après validation de la participation, la photo sera publiée dans la galerie photo de l'application PastaArt sur la page Facebook du Groupe Benamor où les fans de la page pourront voter pour les meilleures créations.

Pour gagner, le/la participant(e) devra récolter le maximum de votes puis l'approbation finale de notre jury.

Article 5 : Sélection des gagnants

Le concours **PastaArt** récompensera les (11) premiers participants dont la création a été désignée « meilleure création artistique » par notre jury d'experts. Il n'est possible de gagner qu'une seule fois par personne, par adresse postale et par adresse e-mail. Si une personne a participé plus d'une fois, il ne sera tenu compte que du premier envoi introduit. Les participations suivantes seront de plein droit déclarées nulles.

Chaque gagnant sera informé personnellement par téléphone ou par e-mail. Il devra se conformer au règlement. S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son prix ne lui sera pas attribué et restera la propriété de la société organisatrice sans que le participant puisse faire valoir de recours à l'encontre de l'organisation.

Pour recevoir son prix, le gagnant sera contacté par téléphone ou e-mail pour planifier la remise du prix. Et **le gagnant devra remettre sa création artistique en échange de quoi il recevra son prix.**

Le prix n'est pas échangeable contre de l'argent ou d'autres avantages en nature. Le prix est attribué à titre personnel et n'est pas cessible.

Un prix est indivisible et ne peut être accepté que comme il est attribué. Le prix qui, pour une raison quelconque, n'est pas alloué reste la propriété de la société organisatrice. En cas de refus du prix, celui-ci revient également à la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ayant présenté des données personnelles non valides ou falsifiées. De même, tout participant qui triche, qui est soupçonné de tricherie ou qui viole d'une quelconque manière le présent règlement.

Toute utilisation frauduleuse d'une éventuelle faille dans la programmation de l'application et/ou du système de comptabilisation des votes rendra la participation du fraudeur nulle, voire l'annulation totale du concours jusqu'à réparation de ladite faille. La société organisatrice sera seule juge si ce cas se présente.

Les participants ayant acquis un grand nombre de votes via des sites / groupes d'échanges de votes pourront voir leurs participations annulées. Cependant la société organisatrice n'interdit pas de faire la "promotion" d'une participation et à solliciter des proches !

Article 06 : Dotations

- **1er Prix** : Un voyage pour deux personnes aux pays des pâtes « l'Italie »
- **Les 10 autres prix** : un kitchenAid pour chacun des dix (10) autres gagnants.



عمر بن عثمان